

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Super Foam

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

<i>Marque commerciale:</i>	Super Foam
<i>Autres noms / Synonymes:</i>	PROFESSIONAL CLEANING SYSTEM
<i>N° de produit:</i>	25202; 25203; 25201; 25204; 25219
<i>Identifiant unique de formulation (UFI):</i>	YJ3Q-GMXM-6N36-KV51

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<i>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:</i>	Produit de nettoyage Réservé aux utilisateurs professionnels.
<i>Utilisations déconseillées :</i>	Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<i>Nom et adresse de l'entreprise:</i>	VEIDEC AB Videvägen 9 SE-247 64 Veberöd Suède +46 46238900 www.veidec.com
<i>Distributeur:</i>	CIBTECH 445Bd Gambetta 59200 Tourcoing France +33 (0)6 64 77 73 91 www.veidec.fr
<i>Personne à contacter:</i>	Nina Mandahl
<i>Courriel:</i>	nina.mandahl@veidec.se
<i>Révision:</i>	15/01/2024
<i>Version de la fiche de données de sécurité:</i>	12.0
<i>Date de la précédente édition:</i>	07/09/2023 (11.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aérosol 3; H229, Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:

Sans objet.

Mention d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (H229)

Conseil(s) de prudence:

Générales:

-

Précautions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. (P251)

Intervention:

-

Stockage:

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. (P410+P412)

Élimination:

-

Contient:

Aucune connue.

Autre étiquetage:

UFI : YJ3Q-GMXM-6N36-KV51

▼ *Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents:*

< 5%
· Hydrocarbures aliphatiques

2.3. Autres dangers

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼ Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
2-Butoxyéthanol	N° CAS: 111-76-2 N° CE: 203-905-0 REACH: 01-2119475108-36-XXXX	3-5%	Acute Tox. 4, H302 (ATE: 1200,00 mg/kg) Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[1]

	N° index: 603-014-00-0		Acute Tox. 3, H331	
Propane-2-ol	N° CAS: 67-63-0 N° CE: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25 N° index: 603-117-00-0	< 1,5 %	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

▼ Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais.

Contact cutané:

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

Contact visuel:

En cas d'irritation oculaire: Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse.

Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. En cas de malaise: contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :
CO/CO₂

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non pertinent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirez si possible les bouteilles de gaz de la zone de danger.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. ▼ Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

▼ *Les compatibilités en matière de conditionnement:* Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Température de stockage: < 50°C

Matières incompatibles: Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non pertinent.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. ▼ Paramètres de contrôle**

Butane (0% butadiène (203-450-8))
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 1900
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 800

2-Butoxyéthanol
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 49
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 50
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 246
 Observations:
 Risque de pénétration percutanée.

Propane-2-ol
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 400
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 980

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

DNEL

2-Butoxyéthanol

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	246 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Inhalation	1091 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	98 mg/m ³

Propane-2-ol

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	888 mg/kg/jour
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Inhalation	1000 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	500 mg/m ³

PNEC

2-Butoxyéthanol

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		880 µg/L
Eau douce		8.8 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		26.4 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		463 mg/L
Prédateurs		20 mg/kg
Sédiment en eau de marines		3.46 mg/kg
Sédiments en eau douce		34.6 mg/kg
Terre		2.33 mg/kg

Propane-2-ol

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		140.9 mg/L
Eau douce		140.9 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		140.9 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		2.251 g/L
Sédiment en eau de marines		552 mg/kg
Sédiments en eau douce		552 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

Pas d'exigences particulières.

<i>Scénarios d'exposition:</i>	Non pertinent.
<i>Limite d'exposition:</i>	Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.
<i>Mesures techniques:</i>	Pas d'exigences particulières.
<i>Mesures d'hygiène:</i>	Se laver les mains après utilisation.
<i>Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:</i>	Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités: Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.				

▼ Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Pas d'exigences particulières	-	-	

Protection des mains:

Situation de travail	Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
	Rien de spécial quand utilisé tel que prévu	-	-	-	
En cas d'exposition prolongée ou de concentration élevée	Caoutchouc nitrile	0.4	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388	

Protection des yeux:

Type	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.	-	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Etat physique:</i>	Aérosol
<i>Couleur:</i>	Blanc
<i>Odeur / Seuil olfactif (ppm):</i>	Citron
<i>pH:</i>	-
<i>pH en solution:</i>	10,4 (%)

<i>Densité (g/cm³):</i>	0.922
<i>Viscosité cinématique:</i>	Sans objet - ne s'applique pas aux aérosols.
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Sans objet

Changement d'état

<i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C):</i>	Ne s'applique pas aux aérosols.
<i>Point d'ébullition (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Pression de vapeur:</i>	8530 hPa
<i>Densité de vapeur relative :</i>	Sans objet - ne s'applique pas aux aérosols.
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Sans objet

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	Sans objet - ne s'applique pas aux aérosols.
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Sans objet - ne s'applique pas aux aérosols.
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Sans objet - ne s'applique pas aux aérosols.
<i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Aucune information disponible

Solubilité

<i>Solubilité dans l'eau:</i>	Complètement soluble
▼ <i>n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
▼ <i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

<i>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100):</i>	Aucune information disponible
▼ <i>COV (g/L):</i>	134.5
<i>D'autres paramètres physiques et chimiques:</i>	Aucune information disponible.
<i>Capacités oxydantes:</i>	Sans objet

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucunes dans les conditions normales.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Effets sur le long terme**

Aucune connue.

▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

2-Butoxyéthanol: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

Propane-2-ol: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Tous les composants organiques sont considérés biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. ▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. ▼ Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets. (*)

HP 6 - Toxicité aiguë

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation locale.

▼ Code CED: 20 01 30 Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

▼ Emballages pollués

▼ Code CED: 15 01 10* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	UN1950	AÉROSOLS	Classe: 2 Étiquettes: 2.1 Code de classification: 5F 	-	Non	Quantités limitées: 1 L Code de restriction en tunnels: (D) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN1950	AEROSOLS	Classe: 2 Étiquettes: 2.1 Code de classification: 5F 	-	Non	Quantités limitées: 1 L EmS: F-D S-U Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN1950	AEROSOLS	Classe: 2 Étiquettes: 2.1 Code de classification: 5F 	-	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Limites d'utilisation:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Demandes de formation spécifique:

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories /

Substances dangereuses désignées:

Sans objet.

▼ REACH, Annexe XVII:

Propane-2-ol est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 40) de REACH.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents:

< 5%

· Hydrocarbures aliphatiques

Autre:

Sans objet.

Sources:

Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative à l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

Décret n° 2010-323 du 23 mars 2010 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosol modifié par Décret n° 2014-840 du 24 juillet 2014 portant modification des dispositions d'étiquetage applicables aux générateurs d'aérosol

·
Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

- H225, Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302, Nocif en cas d'ingestion.
- H315, Provoque une irritation cutanée.
- H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331, Toxique par inhalation.
- H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Abréviations et acronymes

- ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
- CAS = Chemical Abstracts Service
- CE = Conformité Européenne
- CE/UE = Communauté européenne
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- COV = Composés Organiques Volatils
- CED = Catalogue européen des déchets
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- FBC = Facteur de Bioconcentration
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- IATA = Association Internationale du Transport Aérien
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
- MSDS = Fiche de données de sécurité
- NU = Nations Unies
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- PNEC = Concentration(s) prédite(s) sans effet
- REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques
- SCL = Limite de concentration spécifique (LCS)
- SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
- tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
- UFI = Identifiant unique de formulation

Autre

Sans objet.

▼ Homologué par

Nina Mandahl

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr